Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260605-2026_34-DE

Mairie de Saint-Marcan

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

2026/34 - Actualisation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l 'unanimité 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le

L'an 2026, le 05 juin à 20h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire

Présents : M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard Mme CARRASCO Léa

Excusé : CHAPPE Corinne

A été nommé(e) secrétaire : M. CHOANIER Bernard

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le Code de l'éducation, et notamment son article R. 531-52 ;
Vu la délibération n° **2025-24** en date du **03 Juillet 2025** fixant les tarifs antérieurs de la restauration scolaire ;
Vu la notification de révision tarifaire transmise par la société **CONVIVIO** titulaire du marché de fourniture des repas, appliquant une hausse sur le prix des repas livrés en raison de la hausse de ses coûts de production ;

Considérant que la commune prend à sa charge une part importante du coût réel du service afin de préserver le pouvoir d'achat des familles ;

Considérant toutefois que l'augmentation imposée par le prestataire impacte l'équilibre financier du budget communal et qu'il est nécessaire de réajuster les tarifs demandés aux usagers pour maintenir la qualité des repas et du service ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DECIDE de fixer, à compter du **1ER SEPTEMBRE 2026** les tarifs de la cantine scolaire comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Enfant	3.30€	3.35€
Adulte	6.00€	6.10€

DIT que les autres modalités de facturation et de règlement demeurent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire
LEPORT Louis

MAIRIE DE ST-MARCAN 35120 ILLE-ET-VILAINE